# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## architectes

Question écrite n° 23582

### Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'exercice de la profession d'architecte. Ainsi la profession souhaite une refonte de la loi du 3 janvier 1977, par la révision des seuils minimaux d'intervention des architectes pour le bâti agricole (800 mètres carrés) et non agricole (170 mètres carrés). Elle lui demande son sentiment sur ce point.

### Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la communication a décidé de lancer une mission conjointe avec le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer, qui portera sur les questions d'architecture, d'urbanisme et de l'enseignement de l'architecture. Ce processus impliquera bien évidemment un nouveau dialogue avec l'ensemble des acteurs de l'architecture et de la construction, les autres ministères concernés et les représentants des collectivités territoriales, avant d'arrêter les modalités éventuelles de réforme législative qui pourraient s'avérer nécessaires. Dans ce cadre, la question soulevée par l'honorable parlementaire sera discutée avec l'ensemble des professionnels.

### Données clés

**Auteur :** Mme Marcelle Ramonet
**Circonscription :** Finistère (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 23582
**Rubrique :** Architecture
**Ministère interrogé :** culture et communication
**Ministère attributaire :** culture et communication

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 11 août 2003, page 6235
**Réponse publiée le :** 6 octobre 2003, page 7643